

Les principes des Lumières au cœur de la refondation du Grand Chapitre Général - Rite Français du Grand Orient de France.

Paul Leblanc

Avant d'aborder la question de l'influence des Lumières lors de la refondation, il convient de revenir sur le rite des origines afin de bien prendre en compte l'état du Rite Français des Hauts Grades lorsqu'il est réactivé car il dormait au fond des tiroirs depuis un long moment, depuis environ un siècle et demi.

La transformation de la Grande Loge en Grand Orient de France en décembre 1773 impose à la jeune obédience une reprise en main dans tous les domaines. Entre autres il lui faut uniformiser les pratiques rituelles. La mise en route est très lente. L' « *assemblée des trois chambres réunies* » travaillera dès le 9 février 1781 jusqu'au 12 avril 1782. La tâche sera ensuite confiée à la Chambre des Grades qui vient d'être créée le 18 janvier 1782 avec pour mission une « *rédaction des grades au-delà des grades symboliques* ». L'étude des rituels pourra commencer le 19 mars 1782, et au total, 43 Grades seront étudiés et analysés. Pour des raisons inconnues, les frères qui composent cette Chambre des Grades vont fonder le 2 février 1784 le Grand Chapitre Général de France et c'est cette structure qui va prendre le relais pour finaliser le système post-magistral. Celui-ci va s'agréger au Grand Orient au terme d'un long processus qui se terminera le 5 décembre 1788. Il reprendra ses activités après la Révolution. Roëttiers de Monateau rejoint l'Orient éternel en janvier 1808. Le cinquième Ordre est alors réactivé mais dans une configuration un peu différente proposée par Roëttiers peu de temps avant sa mort. Les frères Gastebois et Lelièvre-Villette vont assurer la collecte et la classification des 81 grades de l'Arche du 5^e Ordre. En 1823, le Souverain Chapitre Métropolitain demande une patente pour l'exercice du Kadosh et il devient ainsi membre du Suprême Conseil sous le titre de Conseil des Gaules. Quelques chapitres conserveront la double qualification, le grade de Rose-Croix étant notifié comme IV^e Ordre du Rite Français et 18^e Grade du REAA. Cet acte de requalification signe la mise en sommeil du Rite Français jusqu'au réveil au dernier tiers du 20^e siècle. Il est néanmoins conservé au sein du Grand Collège des Rites et par certains Ateliers comme « l'Etoile polaire » vallée de Paris qui cumule les patentes du REAA et du Rite Français.

Quelques considérations sur les Lumières.

Pendant les trois quarts de siècle qui précèdent 1789, un mouvement qui concerne toute l'Europe et qui s'exprime non seulement à travers la philosophie, mais aussi la politique, les sciences, les arts, la littérature, un grand mouvement surgit et est responsable d'un basculement qui fonde notre identité présente. C'est ce qu'on appelle communément la philosophie des Lumières. Il n'est pas né de rien, ex nihilo. Il s'agit d'une période de synthèse qui absorbe et articule des idées et des conceptions qui étaient jusqu'alors en conflit. Pour autant, le produit de cette pensée est l'objet de désaccords, d'après discussions, d'affrontements. Il n'y a pas consensus et le débat n'est toujours pas clos bien que le temps permette un tri. Certains distinguent ainsi les Lumières modérées des Lumières radicales, clivage qui perdure. Une vaste diffusion des idées par le livre, la presse et les journaux savants, les bibliothèques publiques, les salons et cafés, et les loges maçonniques constitue une autre nouveauté qui va contribuer à l'élargissement des échanges et favoriser le débat à travers toute l'Europe fondant le cosmopolitisme, phénomène qu'on retrouve aussi en Franc-Maçonnerie.

Voici brièvement résumé le contexte.

Trois idées se trouvent à la base du projet des Lumières, et chacune nourrit de nombreuses conséquences:

- 1/ l'autonomie;
- 2/ la finalité humaine de nos actes;
- 3/ l'universalité.

1/ L'autonomie n'est opérative que s'il y a émancipation laquelle octroie une entière liberté d'examiner, de questionner, de critiquer, de mettre en doute. Elle délivre la pensée et la pratique des tutelles surnaturelles ou dogmatiques, en particulier du poids des religions sans remettre en cause l'idée de transcendance. Les structures de la société sont contestées et non le contenu des croyances. Ceci implique le nécessaire combat contre l'intolérance et impose son antinomie: la tolérance. L'humanité prend en main son destin par la fixation de nouvelles lois et normes qui sont élaborées à partir de moyens purement humains. Ceux-ci reposent uniquement sur la connaissance, laquelle n'a que deux sources: la raison et l'expérience. Elles s'opposent à la foi et aux superstitions mais pas

aux sentiments et aux passions.

La libération de la connaissance ouvre la voie à l'épanouissement de la science. Le principe d'autonomie inaugure le combat pour la liberté de conscience qui se prolonge en une revendication de liberté d'opinion, d'expression et de publication. La nature et l'humain occupent une place centrale dans la littérature et les arts, remplaçant le religieux. L'exigence d'autonomie transforme la société par la séparation du temporel et du spirituel, du politique et du théologique, prémices du principe de laïcité. Elle donne un nouveau contenu au principe de souveraineté: la source de tout pouvoir est dans le peuple et rien n'est supérieur à la volonté générale. Tous les domaines de la société sont concernés: l'économie, la justice, l'école, ... qui doivent être débarrassés des contraintes arbitraires et du poids de la morale religieuse.

2/ La deuxième idée des Lumières concerne l'activité humaine: la finalité de nos actes n'est plus dirigée vers Dieu, elle descend sur terre en s'orientant dans la seule direction de l'Homme. Que la vie au-delà existe ou pas, il convient de donner un sens à l'existence terrestre. La quête du bonheur remplace celle du salut. La porte des chemins de l'hédonisme s'ouvre. L'amitié, l'affection, l'amour, l'intensité des sentiments et des plaisirs supplantent l'adoration, la résignation, la soumission. La libre action des individus a pour conséquence l'affirmation que tous les êtres humains possèdent, de par leur nature même d'humain, des droits inaliénables.

3/ Ceci nous amène à la troisième idée force: l'universalité. A côté des droits dont les citoyens jouissent dans le cadre de leur société, ils en détiennent d'autres, communs à tous les habitants du globe et donc s'appliquant à chacun.

L'appartenance au genre humain confère des droits impérieux, lesquels, par leur universalité, s'incarnent dans les "droits de l'Homme". Les Hommes ont partout droit à la même dignité, ce qui s'exprime par la revendication d'une égalité de droit et d'une égalité de fait. La volonté qui gouverne un pays n'est générale que si elle n'exclut personne.

L'égalité est donc à la base des droits des citoyens et de la morale des hommes. Les conséquences pratiques sont multiples, comme la condamnation de l'esclavage, de la torture, de la peine de mort, mais elles s'étendent aussi aux domaines économiques et sociaux et en particulier l'égalité homme-femme.

Voici résumées et condensées les idées maîtresses des Lumières. Notons qu'elles sont sous-tendues par le concept d'Humanisme né sous la Renaissance lequel affirme que

L'Homme est perfectible et que l'Homme peut quelque chose pour l'Homme.

Les Lumières dès les origines.

Quand et où rencontrons-nous ces principes dans les rituels du Rite Français ?

L'étude des rituels adoptés en 1785 pour les grades bleus et 1786 pour les quatre Ordres permet de constater combien l'influence des Lumières a compté dès les origines. Ce système est cohérent du 1^{er} Grade (App.) au 4^{ème} Ordre (SPR+), et on retrouve les éléments qui traduisent l'influence des Lumières et le distingue des autres codifications :

- L'absence de livre (et donc de bible) dans les grades bleus. [Les trois grandes Lumières sont : le soleil, la lune et le Maître de Loge]
- Aux premier, deuxième et quatrième Ordres, on retrouve le « Livre de la Sagesse ». Il s'agit d'un livre de l'Ancien Testament qui n'est pas reconnu par toutes les églises chrétiennes et qui commence ainsi : « *Aimez la justice, vous qui gouvernez la terre.* » Aucun livre n'est signalé au troisième Ordre.
- Le GADLU n'est invoqué ni à l'ouverture ni à la clôture des travaux que ce soit aux grades symboliques ou pour les quatre Ordres. On le retrouve dans les formules des obligations (qui sont des promesses), dans quelques parties de la scénographie et dans certaines instructions.
- Le quatrième Ordre, c'est-à-dire le Souverain Prince Rose-Croix, n'est pas totalement expurgé des références christiques mais il convient de noter qu'un effort a été fait par rapport aux rituels de l'époque pour gommer nombre d'évocations néo-testamentaires, en particulier dans le discours historique où n'apparaît aucun élément de cette nature. À la fin de la cérémonie est célébrée la naissance du Parfait Maçon Libre.
- Le deuxième Ordre met en valeur le rôle central de la science et de l'art, le troisième Ordre celui de la Liberté et de la Construction intérieure et extérieure.

La comparaison avec les rituels qui circulent à l'époque montre combien les instituteurs du Rite Français ont été sensibles dans l'élaboration des rituels aux idées des Lumières. Il ne fait pas de doute que cette sécularisation relève d'une volonté rédactionnelle délibérée.

La refondation accentue l'influence des Lumières.

Après un long silence de 150 ans, la réactivation sera progressive, sur plus de trois décennies. La préhistoire débute en 1963 quand René Guilly fonde le chapitre « Jean-Théophile Désaguliers » à Neuilly suivi en 1974 à Paris par « La Chaîne d'union » de Roger d'Alméras. Celui-ci installe à Lille en 1977 le « Grand Chapitre magistral du Globe français » sous la présidence de René-Jacques Martin qui recevra plus tard les frères du sud-est lesquels créeront en 1979 le « Grand Chapitre de Provence » qui va se scinder en deux (« Lou Calen » et « Pax et Caritas ») en 1985.

C'est au cours des années 1990 que les chapitres de Rite Français vont se multiplier. Cette période de maturation sera plutôt agitée et elle témoigne de conceptions divergentes mais pas opposées qui seront à l'origine de courants qui vont se cristalliser au cours de la décennie pour aboutir à trois tendances :

- les chapitres du sud-est classés comme traditionalistes car attachés aux rituels de 1786,
- les chapitres de l'union rassemblés après le congrès de La Rochelle suite à la mise en minorité de Christian Pozzo di Borgo et constitués essentiellement de chapitres parisiens,
- les chapitres du futur autour de Paul Gourdot qui refusent de s'affilier au Grand Collège des Rites et qui prônent une révision de la sécularisation des rituels ainsi qu'une prise en compte du fait social dans les travaux. Le positionnement de ce groupe en dehors des institutions du Grand Orient de France posent donc problème.

Afin de contenir et résoudre la crise qui s'installe, le Grand Maître du Grand Orient de France, Philippe Guglielmi, crée le 20 mars 1998 au sein du Conseil de l'Ordre une « *commission provisoire de conciliation et de réunification des chapitres de Rite Français* ». C'est le début du processus de refondation qui prendra forme après le congrès de La Rochelle des 5, 6, 7 mars 1999 lequel se conclura par l'alliance entre les chapitres du sud-est et ceux du futur. La conciliation avec les chapitres de l'union sera rapidement menée pour aboutir les 23 et 24 avril 1999 à la décision du Conseil de l'Ordre de refonder le Rite Français. Le convent de septembre 1999 approuve le protocole de refondation et donne délégation au Grand Chapitre Général pour la gestion des grades post-magistraux

du Rite Français. La constitution officielle est actée le 17 juin 2000.

La problématique des rituels

Parmi les tâches immédiates, la rédaction de rituels de référence est une nécessité urgente afin d'harmoniser les pratiques car la majorité des chapitres s'accorde pour constater que ceux des origines, par certains aspects, ne sont plus adaptés à l'évolution de l'obédience et en particulier qu'il convient de prendre en compte les conclusions du convent de 1877 c'est à dire d'intégrer la liberté absolue de conscience, valeur qui sera rappelée à l'ouverture de chaque conseil. Comme évoqué plus avant, il s'agissait là de la disposition essentielle portée par les chapitres « du futur » mais aussi par ceux « de l'union ». A l'inverse, le courant traditionaliste considère que la rédaction des origines satisfait suffisamment la sécularisation car les textes prêtent à une interprétation détachée du religieux.

Cette révision sera donc l'occasion d'accentuer la laïcisation des rituels déjà engagée en 1786. Dans la réalité, celle-ci avait déjà été entamée dans de nombreux chapitres mais sans coordination générant une grande disparité, une mosaïque susceptible d'entraîner une certaine confusion qui, du reste, commençait à s'installer.

Les premières versions sont adoptées par le congrès des chapitres en 2002 pour les 1er et 2è Ordres, en 2003 pour le 3è Ordre et en 2004 pour le 4è Ordre. Avec les rituels des origines ce seront aussi ceux de référence, c'est à dire les textes auxquels les chapitres pourront se référer. Ils ne seront pas imposés dans une rédaction rigide et leur pratique ne sera pas surveillée, ceci étant une tradition au Grand Orient depuis le 18è siècle de laisser une certaine latitude aux ateliers tout en restant dans le cadre qui codifie le rite.

Les rituels alors proposés aux chapitres sont expurgés de la plupart des références religieuses, le cheminement initiatique s'effectue dans un contexte areligieux même si les décors des scénographies trouvent leur inspiration dans les récits bibliques, cadre qui n'impose aucune croyance mais propose simplement une ambiance et un environnement qui règlent et conditionnent une histoire, une légende ou un mythe.

Plusieurs éléments disparaissent des rituels, en premier lieu le Grand Architecte de l'Univers (lequel n'était invoqué uniquement dans la formule de reconnaissance). D'autres notions ou actions sont gommées : la présence du livre, le lavement des pieds, l'onction,

... toutes plus ou moins chargées d'une connotation religieuse.

Des changements plus importants sont adoptés par la suite. Sur demande de notre TSPGV, Philippe Guglielmi, les décapitations des cadavres sont supprimées du rituel de réception au 1er Ordre, de tels actes étant considérés au regard de la loi actuelle comme des crimes.

Le rituel du quatrième Ordre est l'objet d'une refonte profonde dont la finalité est explicitée dans le préambule du livret de 2004 :

Les Ordres de Sagesse du Rite Français comprennent des Grades et des Degrés dont 81 par groupe de 9 ont été répertoriés en 1787 par le Grand Chapitre Métropolitain.

Cette nomenclature historique n'est cependant pas exhaustive, car le contenu patrimonial du Grand Chapitre Général autorise l'exercice légitime de toutes les Patentés et la pratique de tous les Rites dont il a lui même fait don au Grand Orient lors de son incorporation en 1786.

Il appartient aujourd'hui au Grand Chapitre Général du Grand Orient de France d'assumer cet héritage et de transmettre l'exceptionnelle richesse du Rite Français en se souvenant que la tradition n'est pas de refaire les mêmes choses, comme d'autres les ont déjà faites en d'autres temps, mais de s'y référer afin d'en retrouver l'esprit, cet esprit constructeur dont Saint-Exupéry pouvait dire :

« Seul l'esprit soufflant sur la glaise peut créer l'homme ».

Il y a donc proposition comme rituel de référence d'un texte nouveau qui cherche dans une nouvelle rédaction à adapter l'esprit du rite de 1786 à l'évolution de la société et de la franc-maçonnerie de tradition française. La trame du Souverain Prince Rose-Croix est rappelé en préambule. La deuxième partie développe le Parfait Maçon Libre déjà présent dans le rituel adopté en 1786 et qui met en valeur la liberté et l'autonomie de l'Homme. La troisième scénographie ajoute le Grand commandeur du Temple qui propose une synthèse de la progression initiatique contenue dans les quatre Ordres avec l'acronyme JURE qui clôt le parcours en renouvelant les promesses antérieures.

Le quatrième Ordre se présente ainsi comme la conclusion du processus initiatique à la gloire de l'Humanité, démarche qui se déroule sur terre et non au ciel et qui est couronnée par l'aphorisme de la troisième Arche du cinquième Ordre : « Il n'y a d'initiation que la réalité ».

Paul Leblanc